

Jean-Marc SALLABERRY

53, Rue Eugène Leroy

33660 St Seurin sur l'Isle

TEL : 05 57 49 67 00

Email : jms@gironde.info

Monsieur Patrick VENRIES

S.A.P.E.S.O

23, Quai de Queyries

33100 BORDEAUX

St Seurin sur l'Isle le 07 Novembre 2019

Par courrier Recommandé avec AR

Monsieur,

Je viens de recevoir votre courrier recommandé du 31 Octobre 2019.

Après avoir reçu ce même courrier, totalement identique, d'Anne CAZAUBON du RESISTANT, je suis très surpris de trouver votre signature au bas d'une telle manipulation.

Durant la première conversation téléphonique que j'ai eue avec cette dame, j'ai bien compris qu'elle ne comprenait rien à la structure d'internet et que ses connaissances juridiques étaient très approximatives.

Par contre, notre conversation téléphonique, s'est concentrée sur l'aspect internet, alors que le courrier qui a suivi, a pris une tournure beaucoup plus diffamatoire et partisane, avec des relents politiques certains.

Il ne s'agit pas de s'adresser au responsable du site web, mais au candidat des prochaines municipales.

Dans quel but, menacez-vous un candidat ?

Afin d'éliminer tout malentendu et éviter tout conflit inutile, je tiens à vous alerter sur les nombreuses erreurs et mensonges contenus dans ce document.

Le site « stseurin.info » est un journal qui **existe depuis 2014** (voir les articles) et n'est en aucun cas le site d'un candidat : les articles de mon adversaire Marcel BERTHOME sont présents et ne sont pas censurés.

Si un journal numérique devient le site d'un candidat parce qu'un article parle d'un candidat, je pourrais dire avec force que SUD-OUEST est le site du candidat Marcel BERTHOME, vu le nombre d'articles qui lui sont consacrés : **absurde !**

Je vous informe qu'en tant que candidat, mon site officiel est « stseurin.fr », la Mairie Numérique, ce qui est clair et transparent pour les électeurs.

Le site « stseurin.info » est au départ le journal d'un élu, puis est devenu celui de l'association citoyenne « STSEURIN CITOYENS » qui regroupe de nombreux habitants de la vallée de l'Isle et qui informe ceux-ci sur la vie locale et sur les affaires occultées par la Mairie.

Le site ne reprend pas les articles de votre service de presse, comme vous le prétendez, mais utilise le flux RSS **que vous mettez à disposition du public** sur votre site SUD-OUEST : l'erreur est grossière !

Chaque article récupéré automatiquement ne reprend que le titre et les premières phrases et renvoie par lien sur l'article original de votre journal : **une publicité gratuite pour votre entreprise.**

Les articles sont au nom de SUD-OUEST et il n'y a aucune interprétation possible, la Loi est parfaitement respectée et le site n'utilise que des moyens légaux **que vous offrez aux internautes.**

La présence de vos flux RSS sur le site de SUD-OUEST a été constatée et mémorisée juridiquement pour éviter tout malentendu à l'avenir et prouver la bonne foi de notre journal, si c'était nécessaire.

Si vous ne voulez pas que ces flux soient utilisés, **supprimez-les de votre journal.**

Avouez qu'il est assez incohérent de mettre en place un système libre d'accès et de reprocher ensuite aux internautes de s'en servir.

En ce qui concerne le code électoral, nous sommes là, face à **une manipulation malhonnête !**

L'article L52-1 ne s'adresse pas aux candidats, mais aux collectivités : je vous invite à le parcourir minutieusement.

Relever la première phrase et ignorer la suite relève d'une manipulation caractérisée, car voilà ce que dit la suite :

« ...cette interdiction ne s'applique pas à la présentation, par un candidat ou pour son compte, dans le cadre de l'organisation de sa campagne, du bilan de la gestion des mandats qu'il détient ou qu'il a détenus. »

Vous m'accusez d'agissements contrefaisants et illicites en tant que candidat aux Municipales sur la base de fausses informations et de fausses preuves.

Cette affirmation est **purement diffamatoire** et pourrait être interprétée comme une menace d'un clan partisan, en totale violation de l'éthique de la presse française.

Elle est indigne d'un journal comme SUD-OUEST dont je suis client depuis plusieurs années.

Pour l'instant, je préfère croire en votre bonne foi et mettre ça sur le compte d'un débordement incontrôlé d'une collaboratrice peu scrupuleuse, incompetente sur le web et ...je vous en excuse.

Mais, en responsable avisé, et afin de prévenir toute dérive ou nouvelle manipulation, le dossier est remis aux avocats de l'association qui développe le site incriminé, ...à toutes fins utiles.

Vous avez devant vous, un responsable qui se bat pour un Etat de Droit, depuis plus de vingt ans et qui analyse l'aspect juridique, seul ou avec ses conseillers dans toutes ses décisions.

J'espère avoir été clair dans mes explications qui démontrent que le Droit est respecté, et si ce n'était pas le cas, je me conformerais à la Loi promptement et avec plaisir lorsque vous pourrez la citer avec justesse et légitimité.

Veuillez agréer Monsieur, mes sincères salutations.

Jean-Marc SALLABERRY

Elu de St Seurin sur l'Isle

Candidat aux prochaines élections Municipales

